



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E202844

VALABLE JUSQU'AU 23/01/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/04/2023
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 25/04/2023
10 000

Raison sociale : LES ATELIERS SAINT MARINS

2 RUE DES ARTISANS
ZA DES COUETIS
44680 ST MARS DE COUTAIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES

Téléphone : 06 08 31 96 80
Portable : 06 08 31 96 80

Fax :

Siret : 951 952 332 00017

Code NACE : 4332A

Site Internet : <https://www.lasm44.fr/>

Numéro caisse de congés payés : 5842407-001-

E-mail : les.ateliers.saint.marins@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :
PIET-BORDIER LAURENT GÉRANT

SMABTP 1244000/001618108/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001618108/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301 PROB	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/01/2024
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	24/01/2024
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/01/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	24/01/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	24/01/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	24/01/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.